



2015/2016

*Commune de
Labastide de Lévis*

INFORMATIONS POUR LA RENTREE 2015/2016

Horaires de classe :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

matin 8h45 – 12h00

après-midi : 14h00 - 16h00

Mercredi : matin 8h45 – 11h45

>pour les enfants qui ne fréquentent pas le Centre de Loisirs les Elfes des vignes : garderie gratuite jusqu'à 12h30

>pour les enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs : garderie gratuite et prise en charge par un transport en bus jusqu'à Rivières (repas + accueil jusqu'à 18h20 au Centre de Loisirs)

Renseignements Accueil de Loisirs des Elfes des Vignes :

Directrice Marie-Pascale Busquets : mariepoppeens@wanadoo.fr

@mail de l'association : leselfesdesvignes@gmail.com

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole MULTISITES

Service proposé aux familles pour un accueil des enfants sur les temps périscolaires.

Une organisation commune aux 5 sites : Rivières, Fayssac, Cestayrols, Sénouillac, Labastide de Lévis :

- Des missions communes (intentions éducatives, pédagogiques autour de projets organisés avec les équipes d'animation)
- Une coordinatrice, **Marie-Pascale Busquets** pour élaborer le projet éducatif global,
- Des relais de coordination sur chaque site : la référente à Labastide, **Séverine Pradel**,
- Des réunions d'échanges et des formations communes à tous les animateurs,
- Des documents et des modalités d'inscription harmonisés et centralisés : une secrétaire, **Corinne Pourcel**.

Des plages d'accueil de l'ALAE en fonction des horaires de chaque école :

A Labastide de Lévis :

- le matin de 7h30 à 8h45
- le midi de 12h00 à 14h00
- le soir de 16h00 à 18h30
- le mercredi de 11h45 à 12h30

Nouvelles Activités Pédagogiques de 16h à 17h le lundi, mardi et jeudi :

- incluses dans le forfait ALAE,
- inscriptions préalables et obligation d'assiduité.

Renseignements et inscriptions : alaemultisites@gmail.com

Informations sur le site internet : www.labastide-de-levis.fr

MODALITES PRATIQUES 2015/2016

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Afin de mettre en place la nouvelle organisation, les documents d'inscription de l'ALAE seront distribués nominativement la première semaine de la rentrée. Il vous sera demandé de remplir 1 dossier par famille.

Les nouveaux tarifs seront votés prochainement en Conseil municipal sur la base de 3 tranches de QF et seront disponibles sur le site internet de la commune (QF1<700 ; 701<QF2<1000 ; QF3>1001).

Vous pourrez choisir le **forfait annuel** le plus adapté à vos besoins :

Inscription annuelle Trimestrielle

- Forfait **Journée**
- Forfait **Matin + midi**
- Forfait **Midi + Après-midi**

Les Repas

Deux formules d'inscription pour le temps de restauration :

1- Inscrire mon enfant à la cantine A l'année Au trimestre

Permanent toute l'année ou au trimestre :

Votre enfant sera inscrit à la cantine sur des jours fixes durant toute l'année scolaire.
Vous pourrez cocher les cases correspondant à votre forfait choisi.

Tous les jours de la semaine

ou :

Tous les **Lundis** **Mardis** **Jeudis** **Vendredis**

2- Inscrire mon enfant à la cantine chaque mois => Périodique avec un cahier de liaison cantine

Vous devrez remettre 1 semaine avant le début de chaque mois concerné la fiche d'inscription détachable du cahier de liaison cantine au responsable de l'ALAE.

Quelle que soit la formule choisie en début d'année, tout repas sera facturé en cas d'absence non justifiée 48h avant ou sur présentation d'un certificat médical.

La facturation de l'ALAE et des repas sera mensuelle payable au Trésor Public.



LES DOCUMENTS

Fiche d'inscription cantine de septembre 2015

Remise nominativement fin juin dans les cartables ou par courrier

(à rendre avant le 24 août 2015 à la mairie)

Dossier complet ALAE et Restauration

Remis nominativement le jour de la rentrée

- Règlement intérieur
- Dossier d'inscription et autorisations diverses
(Droit à l'image, CAF Pro, autorisation de départ ...)

Le Cahier de liaison cantine

Remis après réception des dossiers d'inscription ALAE et RESTAURATION aux familles concernées

Fiche d'inscription aux Nouvelles Activités Pédagogiques

Remise le jour de la rentrée

- Pas d'activités pédagogiques la première semaine de la rentrée

Les projets éducatif et pédagogique seront à disposition des familles au lieu d'accueil de l'ALAE.